

## Pour les futurs capacitaires et autres.

Par **Lolita**, le **22/02/2006** à **09:25**

Bonjour :)),

Je lance le sujet car je ne vois aucun autre post. ou nous parlons de ce diplôme avec tous les détails importants à connaître. ( S'il y en avait déjà un, alors désolée ... )  
Je compte faire cette "formation juridique" dès la rentrée prochaine.

La capacité en droit permet d'obtenir un niv. : IV  
mais cette homologation n'est pas automatique et n'est pas reconnue dans tous les secteurs.

Ce diplôme fut créé par Napoléon 1er en 1804. Il est accessible sans condition de diplôme et dès l'âge de 17 ans.

En règle générale c'est le diplôme dit de la " 2eme chance" puisqu'il concerne principalement les pers. qui souhaite reprendre leurs études, après une certaine période ds la vie active et qui veulent pouvoir poursuivre une activité professionnelle à côté.

ce diplôme donne accès en première année de Licence en Droit (en seconde sous condition d'avoir la moyenne de 15/20) ou de DUT Carrières juridiques mais il donne également la possibilité de s'inscrire a de nombreux concours de la fonction public de cat. B  
Ce diplôme peut être préparé par correspondance (CNED) et (CAVEJ) ou bien a la Fac.  
les cours ont lieu le soir et/ou le samedi.  
D'ailleurs petit detail important (la règle des 4 echecs) ils en parlent sur le site dont j'ai mis le lien ci-dessous.

Le lien d'un site spécialisé : <http://persocite.francite.com/capacite/>

A mon avis c'est assez rare mais c'est important à savoir. En cas de 4 echecs au même examen. Le candidat n'a plus le droit de le repassé et c'est valable pour la capacité en droit.

Voila si vous voulez rajouter quelques commentaires, conseils, connaissances ... N'hesitez pas.

Par **Yann**, le **22/02/2006** à **16:31**

[quote="Lolita":1nhfv55w]A mon avis c'est assez rare mais c'est important à savoir. En cas de 4 échecs au même examen. Le candidat n'a plus le droit de le repasser et c'est valable pour la capacité en droit.[/quote:1nhfv55w]

Est-ce toujours le cas? Avant c'était comme ça pour le DEUG aussi (d'où le besoin d'une dérogation pour en faire plus), mais depuis la réforme LMD la limite a disparu (du moins à Nancy).

Par **Lolita**, le **26/02/2006** à **01:22**

Il me semble que c'est toujours le cas mais je ne peux pas le garantir. Tu me poses une colle

Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **26/02/2006** à **15:33**

:))

Je sais que chez moi on a 5 ans pour faire la licence, donc 3 années! Image not found or type unknown

Par **anea**, le **31/03/2006** à **15:26**

Effectivement, j'ai passé ma capacité de droit et je peux vous dire que ça a été une chance formidable pour moi. D'abord pour me redonner de confiance car là où je l'ai passé les profs sont géniaux et s'intéressent beaucoup à vous mais aussi parce qu'il m'a, en effet, donné la possibilité de passer en première année de licence. En plus de ça les cours se déroulent le soir de 17-18h à 20h et le samedi matin donc idéal pour les personnes qui travaillent. On a un bel échantillon des disciplines que l'on peut rencontrer en droit : civil, administratif, constitutionnel et commercial la première année et procédure civile, pénal, social, construction et fiscalité immobilière, fiscal, administratif spécial, économie politique la seconde année. Et ça n'est pas un rythme très soutenu donc accessible à tous. Je le conseille à tous ceux qui veulent redémarrer une nouvelle vie et qui aime le droit ou encore, comme moi, les jeunes qui ont eu une "vocation tardive" ou encore qui n'ont pas eu leur bac (comme c'est le cas de beaucoup). De plus lorsqu'on arrive en première année de licence en droit avec toutes les notions de base ça aide énormément. Par contre, je connais des personnes qui ont eu plus de 15 de moyenne et on voulu faire la deuxième année de licence et se sont plantées....ne pas brûler les étapes!!:lol:

Bonne journée

Anne